

de dona.
de l'Esp. chg.
de l'Esp.

Madame

Son Alt.^e appréhendant le préjudice, au se pourroit voir la Ville
 d'Orange par la négligence du guet de garde, dont il apprit
 par vos soigneux avis, qu'on y est comme en habitude, s'est
 laissé disposer à y donner l'ordre qui va et joint. Il m'a
 semblé que le commandement n'en devoit passer que par votre
 bouche. Ainsi la Lettre n'a pu s'adresser qu'à vous, Madame,
 qui saurez en débiter le contenu avec ce qu'il fault
 d'énergie pour en donner les impressions nécessaires et ces esprits
 déstragés de leur devoir. Pour ces autres pièces dont il
 semble que vous ayez tant besoin ~~depuis~~ depuis que S. A.
 a vu l'expédient que ceux de Marseille vous offrent
 à les faire servir par leurs mains, il a aussi esté donné
 ordre à la Haye qu'on taschant d'en avoir jusqu'au
 nombre de 300. au lieu de 200. que vous en demandez, et
 je viens d'en écrire où il appartient. Des l'écrite qui
 cela sera prêt, je tiendray la main, à ce que l'adresse
 s'en faist aux marchands d'Amsterdam, qui ceux de
 Marseille nous enseignent. C'est Madame
 pour autant que regarde que regarde la teneur des deux
 Lettres, qu'il vous a plu me faire l'Honneur de m'écrire
 du 16. et 21. d'Aoust. Il en reste une plus longue, du
 premier, mais je m'empêcheray d'y faire réplique.
 Je vous supplie très-humblement de le trouver bon ainsi;
 tout déplaisant déjà, de vous avoir donné sujet de tant
 de peine, par une mauvaïse post-date de peu de mots.
 Cependant, Madame, si vous y rattaché la Vénie, comme je dois
 vous supplier de ne le faire point, j'estime que vous airez
 de la peine à y trouver, qui vous puisse faire soupçonner

que j'aye de Le Sieur Laurin, ou le moindre de ses intérêts
 dans l'Imagination. Ce n'est point, en vérité, à quoy personne
 ayt visé icy, encor moins La Pise. mais en un mot, Madame
~~qui se fait lire un jour les Articles~~ S.A. se faisant lire un jour les Articles
 qu'on avoit déposés contre ce dernier, n'y jüst rien trouver
 qui méritast, que la generosité de feu Monsieur Le Baron
 de Dona descendist, pour le reliev. attendu mesmes les
 offres qui faisoit ce bizard, de toutes sortes de satisfaction
 aux juifs mesmes d'un de Vor Lacquair, pour ce qui pourroit
 toucher un B. maison. Pour d'autres malversations, fut
 dit, qu'il y convenoit pourvoir, partie ouye en sa defense
 de ces premisses resulta l'opinion qu'on prist, que le tiers
 et le quart faisoient agir la bonté de ce grand personnage
 de tres-bien en memoire a leur avantage. Vous dites
 que cela n'est point, Madame, qui ne vous en
 croiroit. Certes je vous en croy, sans reserve, et en demeurant
 la, avec toute satisfaction imaginable. quand ces sages
 et illustres paroles, ne m'y induiroient, l'obligeant de
 generieux desdains qui vous a porté a donner la paix a
 ceux de La Pise, m'y obligeroit. C'est en fin, où il y
 a long temps que nous vous attendions. mais, peut estre,
 avons nous manqué au temps, comme a la conjecture.
 Vous l'avez assurément sçeu prendre en sa crise. et nos
 affections y eussent precepté quelque chose. mais en tout
 cas, e'eussent esté nos affections, au moins les miennes,
 qui vont, s'adousir, de se servir et de vele, a tout ce qui
 regarde vos gloire et vos contentement. Permettez
 moy, s'il vous plaît, de rompre la dessus, et de vous deman
 der en grace la continuation de l'honneur de me
 dire a tout espreux,

Madame

J.B.

J'avoit mesme l'Armée en de lais, avec de fort s'obligations contre La
 ville de Hülst. mais la seule main de Dieu sy est opposé, par des seaux
 et vents contraires, qui nous ont tant traversés de puis l'embusé, qui ont dans
 8 jours, a ce qui n'en requeroit que 3. ou 4. nous avons donné l'ordre a l'Armée
 de se retirer a des endroits, ou il leur est primum, et surprins indubitablement.
 C'est tout l'Armée qui se fait, et a nous en faire.

Au Camp au Crüyspolder pais de Hülst
 le 16 de Septemb. 1639